PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2024 A LA MAIRIE DE CHAUDEYROLLES

Nombre de membres :

En exercice: 11 PRESENTS: 10 VOTANTS: 10

Présents :

DEVIDAL Joël, Maire BRUN François, 1ª adjoint

ROMEAS Jean, 2ème adjoint GIANA Sébastien, 3ème adjoint

CROZE Marie-Odile, conseillère municipale

DEVIDAL Thibaut, conseiller municipal

ROMEAS Annie, conseillère municipale

SELMI Florence, conseillère municipale

TORNATO Christian, conseiller municipal

VIAL Jacques, conseiller municipal

Absente (excusée):

CORTIAL Marie-Louise, conseillère municipale

Ordre du jour

Lecture des devis (voirie et maçonnerie);

Etudier la demande pour la location de l'appartement F2 de la maison communale ;

Ouestions diverses.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. GIANA Sébastien

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 mai 2024 : Unanimité

034/2024 : Travaux de voiries : Exercice 2024 : Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal des devis établis par différentes entreprises qui ont été consultées pour la réalisation de travaux de voiries à savoir :

- Réfection d'un chemin au bas du village en gravillonnage pour un montant de 8 792.40 € TTC (offre la plus avantageuse économiquement);
- Afin d'assurer la sécurité des usagers il est indispensable de prévoir la réfection d'une partie de la VC N°3 qui dessert plusieurs lieux-dits de la commune pour un montant de 63 848 .80 € TTC (offre la plus avantageuse économiquement) ;
- Réfection du parking de la mairie en enrobé pour un montant de 5 067.36 € TTC (offre la plus avantageuse économiquement) ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

- Décide de faire :
 - · La réfection du chemin du bas du village,
 - La réparation d'un tronçon de la voirie communale N°3,
 - · Le parking de la mairie
- Accepte les devis présentés par l'Entreprise BROC TR pour un montant total TTC de 77 344.56 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis de l'Entreprise BROC TP et au lancement des travaux au cours du 2^{ème} semestre 2024.

Etudier la demande pour la location de l'appartement F2 de la maison communale.

Le maire donne lecture du courrier d'une personne retraitée de l'Ardèche qui désire louer à partir du 1^{er} août 2024 l'appartement communal de type F2 situé dans la maison communale au centre du village. Le conseil donne son accord.

Par conséquent, le maire se rapproche de cette personne pour l'informer qu'il peut prendre ledit appartement à compter du 01 08 2024.

Après réflexion cette personne fait savoir au maire qu'elle ne souhaite plus louer l'appartement, le village se situe trop loin des commerces et en période hivernale cela peut être compliqué. Donc elle préfère renoncer et annuler sa demande.

Questions Diverses

- Pour INFORMATION: Proposition amendements Modification statuts PNR des Monts d'Ardèche: Lors du Comité Syndical d PNR des Monts d'Ardèche du 28 mars 2024, un projet de statuts modifiés a été présenté. Selon la procédure actuelle, les collectivités membres doivent émettre un avis sur cette proposition dans un délai de 3 mois, soit avant le 06 juillet 2024, audelà de cette date leur avis sera réputé FAVORABLE
- Crépi de la salle communale : le maire informe son conseil du courrier recommandé envoyé le 21 05 24 à l'assurance GAN par rapport aux travaux de ravalement de façade qui ont été réalisés en 2018 par l'Entreprise ISO 43 à la maison communale située au centre du village. En effet, le crépi de la façade sud se détériore et la commune voudrait faire intervenir la décennale de l'entreprise pour la remise en état de ce bâtiment. A ce jour la compagnie d'assurance n'a pas donner suite à la requête de la commune.

Clôture de la séance à 21h30. P.V. arrêté lors de la séance du 09 juillet 2024 Le Maire, M. JOËL DEVIDAL M. GIANA Sébastien Secrétaire de séance

